

Isolation des bâtiments

Chaque année, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) publie le bilan énergétique global du pays. Pour l'année 2021, on apprend que les Suisses avaient consommé 220 milliards de kilowattheures (=220 GWh).

Cette quantité d'énergie est absolument gigantesque. Si l'on relativise, cela représente 25'000 kWh par habitant en une année, soit l'équivalent de 2'500 litres de pétrole. Mais tout est compris : l'énergie dépensée par les ménages, par les services et par les industries. Et pour tous les types d'usages : les combustibles pour le chauffage, à raison de 44% du total, les carburants pour la mobilité pour une part de 30% et l'électricité pour le solde, soit 26% du bilan total.

Les besoins thermiques pour le chauffage sont principalement couverts en Suisse par le gaz naturel, le mazout et le bois. La politique énergétique de la Confédération et des cantons fixent comme objectif de réduire les besoins de chauffage du parc immobilier actuel de plus de 50% d'ici l'année 2050.

Cette réduction est ambitieuse mais le potentiel d'économie d'énergie dans ce domaine est considérable. C'est que le parc immobilier suisse est vétuste. Les spécialistes du bâtiment estiment qu'en assainissant un immeuble construit avant les années 1980 il est possible de réduire sa consommation énergétique d'un facteur 2 à 3, tout en augmentant très sensiblement le confort des usagers. Si en plus l'ancienne chaudière est remplacée par une énergie renouvelable (bois ou pompe à chaleur), les émissions de CO₂, le fameux gaz responsable du réchauffement climatique, seront réduites à zéro !

Ce genre de travaux demande toutefois des investissements importants. Il est donc bon à savoir que la Confédération, en étroite collaboration avec le canton, a mis en place le **Programme Bâtiments** qui octroie, par exemple, une subvention de 60 francs pour chaque m² de façade ou de toiture isolée. On peut estimer que cette aide financière représente environ 15% du coût total des travaux. A relever encore que le propriétaire pourra déduire fiscalement de son revenu le montant de l'investissement lié aux économies d'énergie.

La commune de La Tène est convaincue que pour atteindre des objectifs énergétiques ambitieux à long terme, il est impératif de rénover le parc immobilier existant. Et elle montre l'exemple. Un assainissement total du collège des Tertres a été réalisé l'année passée, travaux consistant à remplacer entièrement les façades et à isoler la toiture. Construit au début des années 70, ce collège était un véritable gouffre énergétique. Après travaux, sa consommation d'énergie de chauffage a été divisée par 4, passant de 290'000 à 70'000 kWh par année. Et pour couronner le tout, le toit a été équipé de 330 m² de cellules solaires photovoltaïques. Cette installation produira chaque année deux fois plus d'électricité que le collège n'en consommera ! Ce qui vaudra à l'établissement scolaire le titre de Minergie ECO.



Le collège des Tertres en travaux. Sa consommation d'énergie de chauffage a été réduite d'un facteur 4 et l'installation solaire photovoltaïque posée en toiture produira chaque année deux fois plus d'électricité que le collège n'en consommera